

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
17 C, rue Alain Savary - B.P. 1949
25020 Besançon cedex
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note V-2-1-2 « Comparabilité des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les conséquences de l'application au 1^{er} octobre 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations corporelles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 septembre 2020, les <i>goodwill</i> s'élèvent en valeur nette à K€ 4 877 et les immobilisations corporelles à K€ 27 898, au regard d'un total bilan de K€ 92 872. Votre groupe a comptabilisé une perte de valeur de K€ 1 120 pour les <i>goodwill</i> et une perte nulle pour les immobilisations corporelles au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.</p> <p>Une dépréciation est constatée au bilan lorsque la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée dans le cadre de la mise en œuvre du test de dépréciation annuel ou en cas d'indice de perte de valeur, comme exposé en notes V-2-3-10, V-3 note 4 et V-3 note 4 bis de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur des <i>goodwill</i> et des immobilisations corporelles par votre groupe. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, en particulier la date de retour à un niveau d'activité proche de celui qui était réalisé avant le premier confinement sanitaire de mars 2020. A ce titre, nous avons examiné, à partir des données de reporting mensuel, la trajectoire de l'activité depuis le mois de mars 2020 et l'effet des nouveaux contrats clients significatifs obtenus sur l'exercice ;▶ examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des immobilisations corporelles constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe. De plus, la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.

- ▶ corroborer la valeur recouvrable calculée par la direction à partir des hypothèses opérationnelles retenues en les intégrant dans notre modèle de test de dépréciation. L'objectif est de vérifier les calculs arithmétiques du modèle utilisé par la direction ;
- ▶ apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations communiquées dans les notes V-2-3-10, V-3 note 4 et V-3 note 4 bis de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les sociétés de votre groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le montant des provisions comptabilisées à ce titre s'élève à K€ 72 au 30 septembre 2020. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes V-3, Note 15 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous avons réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ lorsque votre groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse était en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par votre groupe ; ▶ en l'absence de jugement ou de négociations en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée avec celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par votre groupe ; ▶ nous avons apprécié la compétence et l'indépendance de l'expert mandaté par votre groupe ; ▶ dans le cas particulier décrit dans la note V-3 Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons évalué les arguments développés par votre groupe pour contester les conclusions du rapport de l'expertise mandaté par le tribunal ; ▶ nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes V-3, Note 15 et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 26 mars 2020 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2020, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Besançon et Lyon, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Frédéric Jentellet



Alexandre Ringuet

ERNST & YOUNG et Autres

Mohamed Mabrouk

I - Bilan consolidé

Actifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020	30/09/2019
Actifs non courants			
Goodwills	4	4 877	5 997
Immobilisations incorporelles	4	1 929	1 746
Immobilisations corporelles	1	27 898	27 935
Droits d'utilisation*	3	5 131	-
Immeubles de placement	2	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	5	17	20
Autres actifs financiers	5	1 139	1 023
Participations dans les entreprises associées	6	86	64
Impôts différés - actif	27	46	46
Autres actifs non courants		309	-
Total actifs non courants		41 768	37 167
Actifs courants			
Stocks	7	13 912	15 460
Clients et autres débiteurs	8	24 342	30 645
Actifs d'impôts exigibles	9	212	35
Autres actifs courants	9	5 309	6 715
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	7 329	6 333
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		51 104	59 188
Actifs destinés à être cédés	11	-	-
Total actifs courants		51 104	59 188
Total actifs		92 872	96 355

* L'application de la norme IFRS 16 AU 1^{er} octobre 2019 a conduit à comptabiliser des « Droits d'utilisation » et des « Dettes de locations ». Les comptes antérieurement publiés n'ont pas été retraités consécutivement à l'application de l'approche rétrospective simplifiée.

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020*	30/09/2019
Capitaux propres			
Capital émis	12	14 808	14 808
Primes d'émission			
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		46 880	45 806
Résultat net (Part du groupe)		(5 254)	1 462
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		56 434	62 076
Intérêts ne donnant pas le contrôle		250	244
Total capitaux propres		56 684	62 320
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	13	6 580	5 905
Dettes de location*	14	3 679	
Provisions	15	226	374
Passifs liés aux avantages au personnel	16	2 818	3 042
Passifs d'impôts différés	27	458	655
Autres passifs non courants		4	-
Total passifs non courants		13 765	9 976
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	5 075	6 626
Provisions	15	1 030	848
Fournisseurs	17	8 499	9 459
Passifs d'impôts exigibles		41	181
Dettes de location*	14	1 450	-
Autres passifs courants	18	6 328	6 945
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		22 423	24 059
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total passifs courants		22 423	24 059
Total passifs		36 188	34 035
Total capitaux propres et passifs		92 872	96 355

* L'application de la norme IFRS 16 AU 1^{er} octobre 2019 a conduit à comptabiliser des « Droits d'utilisation » et des « Dettes de locations ». Les comptes antérieurement publiés n'ont pas été retraités consécutivement à l'application de l'approche rétrospective simplifiée.

II - Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2020*	30/09/2019
Ventes de biens et services	19	86 766	100 089
Produits des activités ordinaires		86 766	100 089
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(29 284)	(34 321)
Charges de personnel	20	(31 825)	(33 356)
Charges externes*		(22 732)	(26 661)
Impôts et taxes		(2 077)	(2 257)
Amortissements, provisions et pertes de valeur*	22	(5 761)	(3 795)
Variations des stocks de produits en cours et finis		(883)	311
Autres produits et charges d'exploitation	23	1 618	28
Résultat opérationnel courant		(4 178)	38
Perte de valeurs	24	(1 120)	(288)
Autres produits et charges opérationnelles	24	265	2 942
Résultat opérationnel		(5 033)	2 692
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1	-
Coût de l'endettement financier brut*	25	(229)	(178)
Coût de l'endettement financier net		(228)	(178)
Autres charges financières et produits financiers*	26	(138)	55
Résultat financier		(366)	(123)
Impôt sur le résultat	27	147	(1 806)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	28	25	22
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		(5 227)	785
Résultat net des activités abandonnées	29	-	687
Résultat net consolidé		(5 227)	1 472
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle		26	10
Dont part du groupe		(5 253)	1 462
Résultat net (Part du groupe)		(5 253)	1 462
Résultat par action en (euros)	30	(5,10)	1,40
Résultat dilué par action (en euros)		(4,61)	1,28
Nombres d'actions		1 030 419	1 044 922
Nombres d'actions diluées**		1 139 062	1 139 062

* Les comptes au 30 septembre 2020 sont établis en application de la norme IFRS 16 : méthode rétrospective simplifiée sans retraitement de l'exercice comparatif.

** Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2020*	30/09/2019
Résultat net consolidé	(5 227)	1 472
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecarts actuariels	169	(248)
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	(42)	62
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecarts de conversion	(362)	(160)
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt		
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		
Total des autres éléments du résultat global	(235)	(346)
Résultat global de la période	(5 462)	1 126
Dont part du groupe	(5 488)	1 116
Dont part ne donnant pas le contrôle	26	10

* Les comptes au 30 septembre 2020 sont établis en application de la norme IFRS 16 : méthode rétrospective simplifiée sans retraitement de l'exercice comparatif.

III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2020*	30/09/2019
Résultat avant impôt	(5 401)	3 269
Résultat des activités abandonnées	-	(687)
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	26	10
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(25)	(22)
Dotations aux amortissements et provisions	6 984	4 947
Reprises amortissements et provisions	1 208	(7 682)
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	(28)	4 645
Produits financiers		
Charges financières	256	178
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(1)	(6)
Impôt sur les résultats payé	(437)	(247)
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	7 120	897
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	7 286	5 303
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(5 266)	(4 262)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	426	5 337
Acquisitions d'actifs financiers	(898)	(483)
Dette sur acquisition d'immobilisation	(22)	31
Réductions d'actifs financiers	603	245
Intérêts reçus		
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	(5 157)	868
Augmentation / diminution de capital		
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	(1 996)	(2 874)
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	1 917	989
Intérêts versés	(256)	(178)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	(20)	(29)
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	(355)	(2 092)
Ecart et variations de conversion	(85)	(20)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 689	4 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	5 343	1 285
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	7 032	5 343
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 689	4 058

* Les comptes au 30 septembre 2020 sont établis en application de la norme IFRS 16 : méthode rétrospective simplifiée sans retraitement de l'exercice comparatif.

Variation du Besoin en Fonds de Roulement

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	30/09/2020	30/09/2019
Variation des stocks	1 426	(398)
Variation des créances	7 110	1 344
Variation des dettes	(1 417)	(49)
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	7 120	897

La variation des créances provient principalement d'une diminution du compte client de 5.7 M€ et d'une diminution de 1.1 M€ du compte de CICE qui s'élève à 2.6 M€ au 30 septembre 2020.

La diminution des dettes qui dégrade le besoin en fonds de roulement est due principalement à la variation des comptes fournisseurs (-0.9 M€). La diminution des stocks se traduit par une amélioration de la trésorerie de 1.4 M€.

IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêt ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 30 Septembre 2018	14 808	(3 409)	50 340	61 739	263	62 002
Transition IFRS 15			201	201		201
Au 1er octobre 2018	14 808	(3 409)	50 541	61 940	263	62 203
Affectation du résultat		3 409	(3 409)	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice				-	(29)	(29)
Résultat de l'exercice 2018/2019		1 462		1 462	10	1 472
Variation des actions propres			(322)	(322)		(322)
Variation de périmètre				-		-
Ecart actuariel			(186)	(186)		(186)
Variation écart de conversion et autres			(818)	(818)	-	(818)
Au 30 septembre 2019	14 808	1 462	45 806	62 076	244	62 320
Transition IFRS 16						
Au 1er octobre 2019	14 808	1 462	45 806	62 076	244	62 320
Affectation du résultat		(1 462)	1 462	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice				-	(20)	(20)
Résultat de l'exercice 2019/2020		(5 254)		(5 254)	26	(5 228)
Variation des actions propres			(153)	(153)		(153)
Variation de périmètre				-		-
Ecart actuariel			127	127		127
Variation écart de conversion et autres			(362)	(362)		(362)
Au 30 Septembre 2020	14 808	(5 254)	46 880	56 434	250	56 684

V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2021.

COVID-19 :

Le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, a contraint notre groupe à réduire, voire arrêter son activité dès l'annonce gouvernementale de confinement. Nous avons mis en place des mesures de chômage partiel et de télétravail sur l'usine et ses filiales. A l'international, les effets de la crise ont été différents en fonction du contexte sanitaire local.

Les impacts sur le chiffre d'affaires par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent, ont été de :

- Mars 2020 : -30 %
- Avril 2020 : -64 %
- Mai 2020 : -31 %

Un niveau d'activité quasi-normal a été retrouvé à compter du mois de juin 2020 malgré encore quelques baisses ponctuelles.

Les projets d'ERP engagés ont pu être poursuivis pendant cette période.

L'impact de cette crise sur la situation de liquidité est maîtrisé. Pour le secteur Signalisation France et Sociétés spécialisées, nous avons négocié avec les organismes sociaux les échéances de paiement des charges sociales des mois de mars et avril 2020. Le groupe a aussi obtenu de ses partenaires bancaires, des reports de paiement des échéances en capital et intérêts des prêts moyen terme pour une durée de 6 mois.

L'arrêt brutal de l'activité et les conséquences de la crise de la Covid-19 ont eu un impact important sur le résultat de l'ensemble du groupe.

Autres événements majeurs :

Suite à l'accroissement de son activité, notre filiale ATECH a dû agrandir son site d'exploitation. De plus, l'immobilier était divisé sous deux structures juridiques différentes (en partie par ATECH, en partie par l'APPENTIERE FLEURIE société à prépondérance immobilière du groupe), il est apparu opportun de rassembler l'ensemble de l'immobilier affecté à l'activité de la société ATECH dans une seule structure, L'APPENTIERE FLEURIE.

Le groupe a donc procédé à une opération de lease back dans le but de financer ces travaux d'agrandissement et de créer une unité foncière. Celle-ci a consisté à :

- la cession par chacune des deux entités, des bâtiments leur appartenant au profit du crédit bailleur pour un montant total d'1 M€,
- le financement des travaux d'agrandissement, à hauteur de 1,4 M€,
- la retenue par le crédit bailleur d'une avance preneur de 800 K€,
- la conclusion d'un crédit-bail portant sur l'ensemble des bâtiments et de l'extension souscrit par la filiale L'APPENTIERE FLEURIE sur une durée de 15 ans.

Au regard des retraitements IFRS, cette opération de sale et lease back n'a pas donné lieu à la constatation d'une vente au sens d'IFRS 15 concernant la cession des bâtiments et notamment du fait de l'existence d'une option d'achat dans le contrat. Dans ce cadre, cette opération a été comptabilisé comme une simple opération de financement avec un maintien de l'actif sous-jacent dans les comptes consolidés et la constatation d'un passif L'opération de lease-back contribue à une augmentation de 255K€ de la dette financière.

Le retraitement du financement des travaux selon IFRS 16 contribue à une augmentation de l'endettement du groupe pour 1.3 M€.

Le groupe a enregistré sur l'exercice une perte importante sur sa filiale espagnole de l'ordre de 2.4 M€. Cette perte est due en partie à la crise sanitaire, à une appréciation différente des critères de calcul de provisions pour les stocks et les créances mais aussi à une direction générale à la gestion devenue contre-productive. Suite à

ces difficultés, le groupe a procédé à un changement de direction et a mis en place des processus de fiabilisation de l'organisation, un plan de relance ainsi qu'une nouvelle stratégie, concomitamment au déploiement d'un nouvel ERP.

Evolutions des participations :

Aucune évolution des participations n'est à signaler.

V-1-2- Références de la société

En date du 28 janvier 2021, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur EURONEXT PARIS compartiment C, immatriculée en France.

Le siège social de Signaux Girod SA est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

V-1-3- Caractéristiques de l'activité

Au service de la mobilité, le groupe Signaux Girod œuvre dans les domaines de la signalisation et du mobilier urbain en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte une usine de production et un réseau de 30 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.

Son offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette offre de produits. Celles-ci sont réalisées par le réseau d'agences.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain végétalisé ou non, domaines connexes à la signalisation.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe s'est implanté dans 10 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

V-2 - Méthodes comptables significatives

V-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire).

V-2-1-1- Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2020.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2020 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » : cette norme n'a eu aucun effet sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers du groupe ;
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 ;
- Amendements à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ».

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels, à l'exception de la norme IFRS 16.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, interprétation ou amélioration.

La norme IFRS 16 conduit à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location financement).

Le groupe a choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et les dettes de location, séparément des autres passifs dans l'état de la situation financière.

Les charges liées aux contrats de location qui étaient classés auparavant comme des contrats de location simple et qui étaient présentées dans les charges externes sont retraitées avec l'application d'IFRS 16 et remplacées par une dotation aux amortissements du droit d'utilisation et des charges financières. Alors que les paiements au titre des contrats de location simple étaient présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dette de loyer. Le groupe présente le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Le groupe en tant que preneur est principalement engagé dans des baux immobiliers et des locations de véhicules ou matériels informatiques. Les contrats sont généralement conclus juridiquement pour une durée comprise entre 3 et 9 années pour l'immobilier, 2 et 9 années pour les véhicules, et 5 et 6 années pour le matériel informatique.

Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des dettes de loyer, ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs.

En application de ces dispositions, les données comparatives relatives à l'exercice 2018/2019 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019/2020 ne sont pas retraitées.

Pour les contrats en vigueur à la date de première application, le groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification permettant de ne pas appliquer IFRS 16 aux accords qui n'étaient auparavant pas identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Les loyers des contrats correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (seuil défini à 5 000 dollars US ou €) ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges. Pour la période de 12 mois au 30 septembre 2020, le groupe a comptabilisé en charges de locations d'actifs de faible valeur, d'actifs avec des contrats court terme et des charges de loyers variables pour 862 K€.

Par ailleurs, les mesures de simplification suivantes offertes par la norme IFRS 16 ont été appliquées à la date de transition :

- Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1er octobre 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyer ;
- Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays : par simplification, il a été retenu un taux d'actualisation unique, la très grande majorité des contrats de location étant localisés en France ;
- Les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation du droit d'utilisation pour contrats de location simple en vigueur à la date de transition ;
- Au lieu de procéder à un test de dépréciation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de transition, le groupe s'est appuyé sur son évaluation des contrats de location déficitaires en application des principes d'IAS 37 ;
- Le groupe a utilisé le bénéfice du recul pour déterminer la durée des contrats de location contenant des options de prolongation ou de résiliation.

Pour les contrats de location précédemment classés en contrats de location-financement, le droit d'utilisation et la dette de location sont évalués en date de transition aux mêmes montants qu'en vertu de la norme IAS 17 à la date de première application.

L'application d'IFRS 16 a nécessité l'exercice du jugement, notamment en ce qui concerne :

- La définition d'un contrat de location ;
- La détermination de la durée de la location qui prend en compte l'exercice des options de résiliation ou de renouvellement lorsque le groupe est raisonnablement certain de les exercer ;
- La détermination du taux d'emprunt marginal qui a été calculé en prenant en compte la durée résiduelle des contrats en date de première application.

A la date de transition, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs liés aux contrats de location comptabilisés conformément à IFRS 16 est de 2 %.

Un rapprochement du total des engagements au titre des contrats de location simple au 30 septembre 2019 et des dettes de location comptabilisées au 1er octobre 2019 a été effectué de la manière suivante :

Engagements hors bilan au 30/09/19 de location simple	3 613
Contrats bénéficiant d'une exemption :	
- Location d'actifs de faible valeur	-67
- Locations de courte durée	-248
Part service	-336
Autres différences	-271
Dette de location liée aux contrats de location simple au 01/10/19	2691
Dette de location liée aux contrats de location financement au 01/10/19	1218

Le groupe ayant choisi, conformément à la norme, pour chaque contrat de location, d'évaluer l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application, aucun impact de la première application d'IFRS 16 n'est à constater sur le bilan d'ouverture à l'exception du reclassement des actifs et des dettes comptabilisés liés aux contrats de locations financement existants au 30 septembre 2019.

La note 3 « Droits d'utilisation » et la note 14 « Dettes de location » présentent les variations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, leur décomposition ainsi que la ventilation des dettes entre courant et non courant.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 septembre 2020 pouvant avoir un impact sur les comptes du groupe sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- Amendements à IAS 39, IFRS 7, IFRS 9 « Réforme des taux d'intérêt de référence » applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- Amendement à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 4 « Prolongation de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 » applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS applicable au 1^{er} janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 16 « Allègements de loyer liés au Covid-19 » applicable au 1^{er} juin 2020 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 » applicable au 1^{er} janvier 2021, non encore adoptés par l'UE ;
- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur » applicable au 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'UE ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue, applicable au 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'UE » ;
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » applicable au 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'UE ;
- Amendements à IFRS 3 « Références au cadre conceptuel des normes IFRS » applicable au 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'UE ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020, applicable au 1^{er} janvier 2020, non encore adoptés par l'UE.

Les autres normes et amendements dont l'application est postérieure à la date de clôture des comptes sont en cours d'analyse.

V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

V-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés. Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la direction du groupe a été amenée, le cas échéant, à réviser ses estimations comptables principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de dépréciation des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

A cet égard, les estimations suivantes ont été retenues sur les différentes UGT :

- Signalisation France et ACE : il a été anticipé une activité normale ;
- Concept Urbain et Atech : une baisse d'activité a été prévue ;
- M-2 : une perte d'activité a été retenue suite à la perte d'un marché ;

Il demeure cependant des incertitudes sur l'activité prévisionnelle liées (1) à l'évolution de l'environnement économique général et (2) à l'évolution du risque sanitaire qui pourrait conduire, le cas échéant, à un nouveau confinement.

V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives**V-2-3-1- Présentation du bilan**

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

V-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

V-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

V-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

V-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

V-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble, sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

V-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels

Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans

Brevets, etc.

Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations

V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwills sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques du secteur « Activités spécialisées », M-2 et ACE sont les entités juridiques testées du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa

sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance de 1,5 % ou 2.0 % selon les marchés.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwills sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

V-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction

V-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

V-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

V-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

V-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

V-2-3-18- Avantages au personnel

V-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le

rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

V-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

V-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

V-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

V-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

V-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2018 et le 30 septembre 2020 :

	30/09/2018	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2019
Terrains et constructions	41 798	159	(5 771)	-	(57)	36 129
Installations matériels et outillages	27 264	1 546	(1 269)	-	(272)	27 269
Autres immobilisations corporelles	15 122	1 340	(1 920)	-	220	14 762
Valeur brute	84 184	3 045	(8 960)	-	(109)	78 160
Terrains et constructions*	20 184	1 022	(2 702)	-	48	18 552
Installations matériels et outillages	20 890	1 652	(1 499)	216	(432)	20 827
Autres immobilisations corporelles	10 695	1 106	(1 067)	-	112	10 846
Amortissements et dépréciations	51 769	3 780	(5 268)	216	(272)	50 225
Terrains et constructions	21 614	(863)	(3 069)	-	(105)	17 577
Installations matériels et outillages	6 374	(106)	230	(216)	160	6 442
Autres immobilisations corporelles	4 427	234	(853)	-	108	3 916
Valeur nette	32 416	(735)	(3 692)	(216)	163	27 935

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués.

	30/09/2019	Acquisition amortissements dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres	30/09/2020
Terrains et constructions	36 129	134	(103)	-	(629)	35 531
Installations matériels et outillages	27 269	1 616	(1 087)	-	119	27 917
Autres immobilisations corporelles	14 762	2 341	(1 159)	-	(773)	15 171
Valeur brute	78 160	4 091	(2 349)	-	(1 283)	78 619
Terrains et constructions*	18 552	977	(252)	-	(301)	18 976
Installations matériels et outillages	20 827	1 670	(1 363)	-	(82)	21 052
Autres immobilisations corporelles	10 846	968	(1 080)	-	(41)	10 693
Amortissements et dépréciations	50 225	3 615	(2 695)	-	(424)	50 721
Terrains et constructions	17 577	(843)	149	-	(328)	16 555
Installations matériels et outillages	6 442	(54)	276	-	201	6 865
Autres immobilisations corporelles	3 916	1 373	(79)	-	(732)	4 478
Valeur nette	27 935	476	346	-	(859)	27 898

* Une perte de valeur partielle de 1 500 K€ a été constatée au cours d'exercices antérieurs sur les terrains et constructions de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL.

Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 208 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Immobilisation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2018	3 979	3 292	687
30/09/2019	3 641	3 039	602
30/09/2020	3 203	2 983	220

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant. A compter de cet exercice et suite à l'application d'IFRS 16, cette information ne recense que les immobilisations acquises par voie de location financement pour lesquelles il n'existe plus de dettes de loyer mais dont l'amortissement se poursuit selon IAS 17.

Note 2.- Immeuble de placement

	30/09/2020	30/09/2019
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations		
Résultat net d'ajustement à la juste valeur		
Solde en fin d'exercice	336	336

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause l'évaluation antérieurement réalisée.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2019/2020 se chiffre à 24 K€ contre 27 K€ pour l'exercice précédent.

L'immeuble de placement n'a occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2019/2020 et 2018/2019.

Note 3.- Droits d'utilisations

	30/09/2019	Transition IFRS 16	Acquisition Amort. Dépréciations	Cession	Mouvement de périmètre	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2020
Biens immobiliers	-	2 368	1 989	-	-	(17)	4 340
Véhicules de tourisme	-	691	420	-	-	(3)	1 108
Matériels de transport	-	103	-	-	-	-	103
Matériels informatiques	-	13	-	-	-	-	13
Autres actifs incorporels	-	1 064	-	-	-	-	1 064
Valeurs brutes	-	4 239	2 409	-	-	(20)	6 628
Biens immobiliers	-	(161)	(828)	-	-	4	(985)
Véhicules de tourisme	-	-	(367)	-	-	1	(366)
Matériels de transport	-	(2)	(25)	-	-	-	(27)
Matériels informatiques	-	-	(4)	-	-	-	(4)
Autres actifs incorporels	-	(44)	(71)	-	-	-	(115)
Amortissements/Dépréciations	-	(207)	(1 295)	-	-	5	(1 497)
Valeurs nettes	-	4 032	1 114	-	-	(15)	5 131

Note 4.- Goodwills et Immobilisations incorporelles

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des goodwills du 30 septembre 2018 au 30 septembre 2020

	30/09/2018	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2019
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	2 872			2 872
Activités internationales	360	288		648
Perte de valeur	3 629	288	-	3 917
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées*	3 829			3 829
Activités internationales**	2 456	(288)		2 168
Valeur nette	6 285	(288)	-	5 997

* Atech : 1 793, Concept : 2 036

** Belgique : 890, Lettonie : 1 120, Roumanie : 158

	30/09/2019	Acquisition Perte de valeur	Cession	30/09/2020
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	6 701			6 701
Activités internationales	2 816			2 816
Valeur brute	9 914	-	-	9 914
Signalisation France	397			397
Sociétés spécialisées	2 872			2 872
Activités internationales*	648	1 120		1 768
Perte de valeur	3 917	1 120	-	5 037
Signalisation France	-			-
Sociétés spécialisées**	3 829			3 829
Activités internationales***	2 168	(1 120)		1 048
Valeur nette	5 997	(1 120)	-	4 877

* Perte de valeur sur M-2 au titre de l'exercice

** Atech : 1 793, Concept : 2 036

*** Belgique : 890, Roumanie : 158

b) Variation des immobilisations incorporelles :

	30/09/2018	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres	30/09/2019
Concessions, brevets, licences	1 662	1 092	(16)		2 738
Autres immobilisations incorporelles	1 699	126	38	104	1 967
Valeur brute	3 361	1 218	22	104	4 705
Concessions, brevets, licences	1 209	268	(10)		1 467
Autres immobilisations incorporelles	1 202	186		104	1 492
Perte de valeur	2 411	454	(10)	104	2 959
Concessions, brevets, licences	453	824	(6)		1 271
Autres immobilisations incorporelles	497	(60)	38		475
Valeur nette	951	764	32		1 746

	30/09/2019	Acquisition Perte de valeur	Cession	Variations de changes et autres mouvements	30/09/2020
Concessions, brevets, licences	2 738	9	(9)	(1 066)	1 672
Autres immobilisations incorporelles	1 967	1 166	(5)	313	3 441
Valeur brute	4 705	1 175	(14)	(753)	5 113
Concessions, brevets, licences	1 467	148	(8)	(2)	1 605
Autres immobilisations incorporelles	1 492	137	(5)	(45)	1 579
Perte de valeur	2 959	285	(13)	(47)	3 184
Concessions, brevets, licences	1 271	(139)	(1)	(1 064)	67
Autres immobilisations incorporelles	475	1 029	-	358	1 862
Valeur nette	1 746	890	(1)	(706)	1 929

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations incorporelles prises en crédit-bail et retraitées selon IAS 17 jusqu'au 30 septembre 2019, remplacée par IFRS 16 à compter de cet exercice et présentées dans les droits d'utilisation.

Note 4 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les tests de dépréciation sont réalisés :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/2020	30/09/2019
Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique*	De 25 % à 34 %	De 25 % à 33.1/3 %
Taux d'impôt sur les sociétés en Lettonie	20 %	20 %
Taux de croissance à l'infini	De 1.5 % à 2.0 %	De 1.5 % à 2.0 %
Taux d'actualisation en France	8.5 %	8.5 %
Taux d'actualisation en Lettonie	9.5 %	9.5 %

*Le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évolue de 33.1/3 % à 25 % en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie. Concernant notre filiale belge, le taux varie de 34% à 25 %

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2020, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du goodwill de la société M-2 (Lettonie) dans sa totalité, soit à hauteur de 1 120 K€. En effet, la filiale prévoit une baisse d'activité suite à la perte d'un marché important.

Activité Signalisation France :

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, mais locataire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.

- Les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier ont révélé des moins-values pour un montant de 372 K€. Ces moins-values sont correctement provisionnées dans les comptes.

Les prévisions de flux ont été revues selon les estimations comptables décrites en V-2-2-. Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, sont les suivantes :

- les prévisions du test de dépréciation sont calculées sur une durée de 10 ans, pour tenir compte des économies fiscales relatives à l'amortissement de l'ERP qui sera mis en service par l'UGT en 2021. Aucune croissance supérieure à l'inflation ni aucune amélioration de marge n'ont cependant été prises en compte au-delà de la 5ème année du business plan.

- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2031 est de 82 M€ contre 60 M€ à fin septembre 2020 (chiffre d'affaires impacté par la Covid).

- le taux d'EBE projeté à terme est de 8.5 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 2.8 % à fin septembre 2020, dégradé par l'effet Covid).

La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas d'impact connu à ce jour sur nos budgets prévisionnels.

Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 a amené à constater une perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoute à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2020 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2020 soit 397 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 162 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 559 K€. La reprise au 30 septembre 2019 était de 516 K€.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

	Variation	Dépréciation
Taux d'actualisation	+ 0.5 point	0
	- 0.5 point	0
Taux de marge à terme EBE/CA	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	2482
Taux de croissance	+ 1.0 point	0
	- 1.0 point	0

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'engendrerait pas de nécessité de déprécier les goodwills.

Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2020.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Actifs financiers disponibles à la vente	17	20
Créances rattachées à des participations	29	29
Autres actifs financiers	1 143	1 027
Actifs financiers non courants	1 189	1 076
Dépréciation	(33)	(33)
Actifs financiers non courants	1 156	1 043

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

	30/09/2020 Valeur brute	30/09/2020 Dépréciation	30/09/2020 Valeur nette	30/09/2019 Valeur brute	30/09/2019 Dépréciation	30/09/2019 Valeur nette
Autres	17	-	17	20	-	20
Total	17	-	17	20	-	20

La quote-part revenant au groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	30/09/2020 Valeur brute	30/09/2020 Dépréciation	30/09/2020 Valeur nette	30/09/2019 Valeur brute	30/09/2019 Dépréciation	30/09/2019 Valeur nette
Créances rattachées						
Autres	29		29	29		29
Total	29	-	29	29	-	29
Dépôts et cautionnements	369		369	988		988
Autres créances immobilisées	735		735			
Prêts	6		6	-		-
Autres titres immobilisés	33	33	0	38	32	6
Total	1 143	33	1 110	1 026	32	994
Autres actifs financiers	1 172	33	1 139	1 055	32	1 023

Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2020, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS
- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR 30/09/2020	DDSR 30/09/2019	Amos 30/09/2020	Amos 30/09/2019
Actifs	102	88	36	25
Dettes et provisions risques	22	26	17	12
Actifs nets	80	62	18	13
Produits des activités ordinaires	127	126	69	67
Résultats	18	18	7	4
Valeur comptable de la participation	68	51	18	13

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 7.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Matières premières	7 901	8 242
Encours de biens	3 777	3 399
Produits intermédiaires et finis	1 389	2 815
Marchandises	1 696	1 636
Total	14 763	16 092
Dépréciation	(851)	(632)
Valeur nette des stocks et encours	13 912	15 460

Note 8.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Créances clients et comptes rattachés	25 764	31 740
Dépréciation	(1 422)	(1 095)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	24 342	30 645

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2020, les créances clients d'une valeur nominale de 1 422 K€ ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement	
Au 30 septembre 2018	1 178
Dotation de l'année	401
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(242)
Reprises non utilisées	(237)
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	(5)
Au 30 septembre 2019	1 095
	-
Dotation de l'année	458
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(30)
Reprises non utilisées	(85)
Reclassement	3
Mouvement de périmètre	-
Ecart de conversion	(19)
Au 30 septembre 2020	1 422

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/2019	30 645	23 088	2 960	1 501	1 156	485	1 455
30/09/2020	24 342	19 220	1 791	1 222	470	312	1 327

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 9.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	212	35
Total actifs d'impôts exigibles	212	35
Avances, et acomptes sur commandes en cours	428	488
Créances sociales	166	178
Créances fiscales*	3 461	4 634
Créances sur cession d'actif	-	200
Débiteurs divers	243	97
Charges constatées d'avance	1 011	1 118
Total des autres actifs courants	5 309	6 715

*Le poste créances fiscales comprend des créances de CICE pour 2 634 K€.

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 10.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

	30/09/2020	30/09/2019
Comptes bancaires et caisses	4 770	6 129
Autres valeurs mobilières de placements	2 559	204
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 329	6 333
Concours bancaires courants	(297)	(990)
Solde de la trésorerie nette	7 032	5 343
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	-	-
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	-	-
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	7 032	5 343

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 11.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Néant

Note 12.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2020.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2019	92 325	1 815	94 140
Variations	14 267	236	14 503
Au 30 septembre 2020	106 592	2 051	108 643

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 13.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/2020	30/09/2019
Part des emprunts à moins d'un an	4 622	5 570
Dettes financières diverses à moins d'un an	156	66
Concours bancaires courants	297	990
Total	5 075	6 626
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/2020	30/09/2019
Part des emprunts à plus d'un an	6 338	4 543
Dettes financières diverses à plus d'un an	242	1 362
Total	6 580	5 905

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/19
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Part des emprunts à plus d'un an	5 936	402	6 338	4 543
Dettes financières diverses à plus d'un an	242	-	242	1 362
Total	6 178	402	6 580	5 905

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/2020	30/09/2019
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	23	27
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	146	109
Emprunt en Devise Roumaine - RON	56	61
Emprunt en Devise Marocaine - MAD	0	12
Emprunt en Sol Péruvien - PEN	165	0

Certains emprunts souscrits par le groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 1 270 K€ à fin septembre 2020 (contre 1 622 K€ au 30 septembre 2019).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2020, le groupe ne respectait pas ce ratio financier (respectés au 30 septembre 2019) suite à la crise sanitaire de la Covid-19 et donc a entraîné un bris de covenant. La partie non courante des emprunts concernés s'élève à 564 K€. Celle-ci n'a pas été reclassée en emprunts courants et donc exigible à moins d'un an.

Note 14.-Dettes de location

Dettes de location - non courants	30/09/2020	30/09/2019
Solde à l'ouverture	-	-
Impact à la date de transition	3 654	-
Augmentation	2 409	-
Diminution	(1 221)	-
Reclassement	(1 152)	-
Ecart de conversion	(11)	-
Solde à la clôture	3 679	-

Dettes de location - courants	30/09/2020	30/09/2019
Solde à l'ouverture	-	-
Impact à la date de transition	302	-
Diminution	-	-
Reclassement	1 152	-
Ecart de conversion	(5)	-
Solde à la clôture	1 450	-

	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2019
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Dettes de location - non courant	3 333	346	3 679	
Total	3 333	346	3 679	

Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2019

	30/09/2020	30/09/2019
Provisions non courantes		
Risques et charges	226	374
Total des provisions non courantes	226	374
Provisions courantes		
Risques et charges divers	1 030	848
Total des provisions courantes	1 030	848

Variation des provisions du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2020

Provisions non courantes	Solde au 30/09/2019	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Solde au 30/09/2020
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	374		86	-228		-6	226
Total des provisions non courantes	374		86	-228		-6	226

Ces provisions sont relatives à des risques éventuels.

Concernant les provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du

préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, une provision pour risque de 299 K€ avait été comptabilisée sur les périodes précédentes sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe. Celle-ci a été reprise à hauteur de 228 K€ suite à l'exécution d'un jugement de 2018 appelé au cours de cet exercice. Le solde de provision restant au 30 septembre 2020 correspondant à ces litiges, s'élève à 72 K€.

Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque le groupe a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.
- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.
- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision.

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courant.

Provisions courantes	Solde au 30/09/2019	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Reclassement	Ecart de conversion	Solde au 30/09/2020
				Provision utilisée	Provision non utilisée			
Risques et charges	848	-	540	(299)	(49)	(3)	(7)	1 030
Total des provisions courantes	848	-	540	(299)	(49)	(3)	(7)	1 030

Ces provisions concernent principalement les médailles du travail (149 K€) et des litiges à l'égard du personnel (634 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 16.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2020.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

	Solde au 30/09/2019	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde au 30/09/2020
				Utilisées	Non Utilisées	
Avantages postérieurs à l'emploi	3 042	(171)	39	-	(92)	2 818
Total passifs liés aux avantages au personnel	3 042	(171)	39	-	(92)	2 818

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 39 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de - 171 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2020.

	30/09/2020	30/09/2019
Valeur actualisée de l'obligation	3 068	3 319
Juste valeur des actifs du régime	(250)	(277)
Passif enregistré au bilan	2 818	3 042

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2017/2018 et 2018/2019, se déclinent ainsi :

	30/09/2020	30/09/2019
Taux d'actualisation	0.59 %	0.47 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2.00 %	2.00 %
Taux de turnover	4.20 %	4.20 %
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2020.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

Evolution de la dette actuarielle

	30/09/2020
Dette actuarielle en début d'exercice	3 042
Coût des services rendus	219
Charge d'intérêt sur l'engagement	15
Prestations versées	(86)
Impact des modifications de régime	(202)
Acquisitions/cessions de filiales	0
Réduction (licenciements)	0
(Perte)/gains actuariels dus à l'expérience	(76)
(Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses	(94)
Dette actuarielle en fin d'exercice	2 818

Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 499	9 459
Total	8 499	9 459

Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/2020	30/09/2019
Avances sur commandes	373	468
Dettes fiscales et sociales	4 887	5 514
Autres dettes	514	527
Ecart de conversion passif	-	1
Produits constatés d'avance	554	435
Total	6 328	6 945

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

Les secteurs opérationnels du groupe sont :

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

L'activité de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod SA grâce à son usine de production de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société ATECH ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

30/09/2019	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	64 567	11 183	24 339		100 089
Inter secteurs	613	1 298	271	(2 182)	-
Chiffre d'affaires total	65 180	12 481	24 610	(2 182)	100 089
Résultat opérationnel courant	(1 630)	1 354	314		38
Résultat opérationnel	1 266	1 393	33		2 692

30/09/2020	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	59 185	7 725	19 856		86 766
Inter secteurs	439	1 112	348	(1 899)	-
Chiffre d'affaires total	59 624	8 837	20 204	(1 899)	86 766
Résultat opérationnel courant	(2 330)	368	(2 216)		(4 178)
Résultat opérationnel	(2 076)	370	(3 327)		(5 033)

B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

	Signalisation France		Sociétés Spécialisées		Activités internationales		Ecart inter secteur		Ensemble du groupe	
	Sept. 2020	Sept. 2019	Sept. 2020	Sept. 2019	Sept. 2020	Sept. 2019	Sept. 2020	Sept. 2019	Sept. 2020	Sept. 2019
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	22 381	19 642	7 941	5 494	11 400	11 985	-	-	41 722	37 121
Actifs courants	36 799	40 930	4 726	6 157	12 867	16 950	(3 289)	(4 849)	51 104	59 188
Autres actifs non affectés	(99)	-	99	-	46	46	-	-	46	46
Actifs des activités destinées à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs sectoriels	59 081	60 572	12 767	11 651	24 313	28 981	(3 289)	(4 849)	92 872	96 355
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	7 806	7 157	2 515	498	2 982	1 666	-	-	13 302	9 321
Passifs courants	13 853	15 150	2 558	2 529	9 247	11 193	(3 234)	(4 813)	22 423	24 059
Autres passifs non affectés	90	20	81	191	291	444	-	-	462	655
Passifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs courants et non courant	21 749	22 327	5 154	3 218	12 520	13 303	(3 234)	(4 813)	36 187	34 035
Acquisition d'actifs non courants	3 308	3 059	959	165	999	1 038	-	-	5 266	4 262

Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/2020	30/09/2019
Cadres et agents de maîtrise	215	210
Ouvriers et employés	573	591
Total	788	801
Signalisation France	515	515
Sociétés spécialisées	55	53
Activités internationales	218	233
Total	788	801

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/2020	30/09/2019
Salaires et traitements	22 706	23 699
Charges salariales et patronales	9 119	9 657
Total des charges de personnel	31 825	33 356

Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 309 K€ pour l'exercice 2019/2020 contre 339 K€ pour l'exercice 2018/2019.

Note 22.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/2020	30/09/2019
Amortissements des immobilisations incorporelles	284	454
Amortissements des immobilisations corporelles	3 616	3 781
Pertes de valeur	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	3 900	4 235
Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations	1 861	(440)
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 761	3 795

Note 23.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/2020	30/09/2019
Subventions d'exploitation	42	5
Production immobilisée	1 287	405
Autres produits et charges	289	(382)
Total autres produits et charges d'exploitation	1 618	28

Note 24.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/2020	30/09/2019
Perte de valeur sur goodwills du secteur Sociétés spécialisées	-	-
Perte de valeur sur goodwills du secteur Signalisation France	-	-
Perte de valeur sur goodwills du secteur Activités internationales	(1 120)	(288)
Total des pertes de valeur sur goodwill	(1 120)	(288)
Perte de valeur sur actifs non courants de secteur signalisation France	-	-
Total des pertes de valeur	(1 120)	(288)
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	(203)	(3 453)
Produits sur cession d'immobilisations	226	5 537
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	2 084
Résultat sur cession de titres de participation non consolidés	(7)	-
Charges exceptionnelles de restructuration du groupe en France	-	-
Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges	(159)	-
Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients*	(265)	-
Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle	559	516
Dotation et reprise de provision nette pour litige liée à la concurrence*	227	-
Dotation et reprise provision pour restructuration du groupe en France	-	282
Dotation et reprise provision nette pour autres litiges	(243)	-
Dotation et reprise provision pour risque exceptionnel sur immobilisation corporelle	-	-
Autres**	130	60
Total des autres produits et charges opérationnels	265	2 942

*Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Au titre de l'exercice, dans le cadre de ces litiges, des indemnités ont été versées pour 265 K€ et une reprise de provision a été constatée pour un montant de 227 K€.

**Le groupe a reçu au titre d'un litige fournisseurs, des dommages et intérêts à hauteur de 101 K€ concernant un investissement.

Note 25.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/2020	30/09/2019
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	-
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(229)	(178)
Coût de l'endettement financier net	(228)	(178)

Note 26.- Autres produits et charges financiers

	30/09/2020	30/09/2019
Gains nets de change	(140)	(62)
Variation de juste valeur des actifs financiers	2	117
Total des autres produits et charges financiers	(138)	55

Note 27.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2020 et 2019 est principalement composée de :

	30/09/2020	30/09/2019
Charge d'impôt exigible	121	416
Charge d'impôt différée	(268)	1 391
Charge d'impôt consolidée	(147)	1 807

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2020 et 2019 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net avant impôt	(5 375)	3 278
Taux d'imposition du groupe	28,00%	28% et 33,33%
Charge d'impôt théorique	1 505	(1 093)

Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :

- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus		
- Pertes de l'exercice non activées	(1 047)	(1 114)
- Autres différences permanentes*	(311)	400
Charge réelle d'impôt	147	(1 807)
Résultat net avant impôt	(5 375)	3 278

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/2020	30/09/2019
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	11	11
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	704	760
Provision dépréciation des actifs immobilisés	-	-
Déficits fiscaux reportables**	1 647	1 808
Autres différences	186	201
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 502)	(2 734)
Total impôts différés actifs	46	46
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations***	2 482	2 683
Autres différences	478	706
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	(2 502)	(2 734)
Total impôts différés passifs	458	655
Position nette d'impôts différés	(412)	(609)

*au 30 septembre 2019, 400 K€ d'impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole ont été dépréciés.

**les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

***Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 2 416 K€.

Au 30 septembre 2020, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 46 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 458 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable.

Au 30 septembre 2020, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 11 871 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 444 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2020, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaine, espagnole, bulgare, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche.

Le montant des pertes non reconnues est de 6 448 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 1 493 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés.

Note 28.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/2020	30/09/2019
Dominique Defrain	18	18
Amos	7	4
Total	25	22

Note 29.- Résultat des activités abandonnées

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019 la société SUMMUM a été liquidée. Cette société était rattachée au secteur des activités internationales.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat dégagé par cette activité au cours de l'exercice, jusqu'à la date de sa sortie du groupe, figure sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » ainsi que le résultat généré lors de la liquidation.

	30/09/2020	30/09/2019
Résultat dégagé par l'activité de SUMMUM au cours de l'exercice	-	(135)
Résultat réalisé lors de la liquidation de SUMMUM	-	68
Recyclage des réserves de conversion SUMMUM	-	754
Résultat des activités abandonnées	-	687

Note 30.- Résultat par action

	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(5 253)	1 462
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 030 419	1 044 922
Résultat net en euros par action	(5,10)	1,40
	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	(5 253)	1 462
Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action	1 139 062	1 139 062
Résultat net dilué en euros par action	(4,61)	1,28

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

V-4 - Engagements et passifs éventuels**a) Engagements sur contrats de location simple**

Les comptes du groupe au 30 septembre 2020 tenant compte de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », l'information au titre d'engagements sur contrats de location simple n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

b) Engagements sur contrats de location financement

Comme les contrats de locations simple, les contrats de location financement étant désormais retraités selon IFRS 16, l'information au titre des engagements n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

c) Engagements d'investissement :

En novembre 2018, une convention de location de matériel informatique a été signée concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) qui sera déployé dans un premier temps sur le périmètre Signalisation France. Il sera ensuite déployé sur le périmètre Sociétés spécialisées.

Les engagements portant sur cet investissement s'élèvent à 2.1 M€ au 30 septembre 2020.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2020, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/2020	30/09/2019
Avals, cautions, garanties données*	4 692	4 815

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 303 K€ sur les 4 692 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

Le 30 juillet 2020, Signaux Girod SA a signé une promesse unilatérale de vente pour un immeuble pour un montant de 440 K€.

f) Engagements reçus :

Engagement de livrer et mettre en place un nouvel ERP (SAP) pour une utilisation au cours du 1^{er} semestre 2021.

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Au titre de ces litiges, une provision résiduelle de 72 K€ a été constatée par le groupe au cours des exercices précédents. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 15 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2020.

V-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	52	0	364	6
Entreprises associées :				
Amos			2	
Defrain Signalisation				

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2019 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

	30/09/2020	30/09/2019
Avantages à court terme	398	360
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paie en action	-	-
Total des rémunérations au personnel dirigeant	398	360

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

V-6 - Gestion des risques

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 68 %
- Emprunts à taux variable : 32 %

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du groupe ne sont pas affectés.

	Augmentation / Diminution en points de base	Effet sur le résultat avant impôt (K€)
30/09/2019		
Europe	+ 15	- 2
Europe	- 10	1
30/09/2020		
Europe	+ 15	- 1
Europe	- 10	1

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 12 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Autres risques

La crise sanitaire, économique et sociale liée à la COVID-19 engendre un nouveau risque. La cartographie des risques, révisée annuellement, tient compte de cet élément. Le groupe a mis en place un protocole sanitaire sur son site industriel et en agences destiné à assurer au mieux la continuité de son activité. Le risque principal pour le groupe dans ce contexte est lié à un confinement généralisé qui est de nature à ralentir très sensiblement ses

activités et sa capacité à générer du chiffre d'affaires. Hors période de confinement, le groupe a démontré une certaine résilience avec un retour assez rapide à des niveaux d'activité comparables à ceux de l'exercice précédent notamment en France.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 7 032 K€.

En France, 12 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux EURIBOR capé à 0%. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Le groupe dispose d'actifs financiers immédiatement mobilisables (CICE pour un montant de 2 634 K€). Par conséquent, le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2019	30/09/2019	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	20	20		20		
Autres actifs long terme	1 023	1 023			1 023	
Clients et autres débiteurs	30 645	30 645			30 645	
Autres actifs courants	6 750	6 750			6 750	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 333	6 333	6 333			
Total actifs financiers	44 771	44 771	6 333	20	38 418	-
Passifs financiers non courants	5 905					5 905
Passifs financiers courants	6 626					6 626
Fournisseurs et autres créditeurs	9 459					9 459
Autres passifs courants	7 126					7 126
Total passifs financiers	29 116	-	-	-	-	29 116

	30/09/2020	30/09/2020	Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17		17		
Autres actifs long terme	1 139	1 139			1 139	
Clients et autres débiteurs	24 342	24 342			24 342	
Autres actifs courants	5 521	5 521			5 521	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 329	7 329	7 329			
Total actifs financiers	38 348	38 348	7 329	17	31 002	-
Passifs financiers non courants	6 580					6 580
Passifs financiers courants	5 075					5 075
Fournisseurs et autres créditeurs	8 499					8 499
Autres passifs courants	7 778					7 778
Total passifs financiers	27 932	-	-	-	-	27 932

V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

Sociétés	N°SIREN	Méthode		% d'intérêt	
		30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019
Signaux Girod Sud	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Services	443 137 955	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.F.L	304 635 337	I.G.	I.G.	100.00	99.95
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	100.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	90.00	90.00
Girodservices	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Senalizacion Girod Peru	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Sociétés spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
Signalisation Routière					
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence

V-8 - Informations environnementales

Le groupe Girod est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité. Sur l'usine de production de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration.

Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation en vigueur.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- La société Girod Semnalizare Rutiera partage cette démarche et est certifiée ISO 14001.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2019/2020, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière).

V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En octobre 2020, l'entité belge ACE a pris possession de nouveaux locaux et a transféré son siège social.

En date du 30 octobre 2020, la société Signaux GIROD a absorbé par voie de TUP la société S.F.L.

Le 10 décembre 2020, la société Signaux GIROD a procédé à une réduction de capital de 1 385 306 € par annulation de 106 562 actions propres. Par conséquent, le capital social de la société Signaux GIROD a été ramené à 13 422 500 €.